

Sujets	Notes
1. Mot d'ouverture du président	Le président Bernier prononce le mot d'ouverture.
2. Vérification de l'avis de convocation	Il est constaté que la séance a été régulièrement convoquée.
3. Adoption de l'ordre du jour	Sur proposition dûment appuyée, adopté
4. Organisation du Conseil consultatif 4.1. Adoption du règlement intérieur	<p>Les membres passent en revue, article par article, le projet de règlement intérieur.</p> <p>Ils émettent à cette occasion leurs commentaires et demandent la modification de certaines dispositions.</p> <p>Les membres demandent que des vérifications supplémentaires soient faites sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Applicabilité de l'immunité conférée par l'article 32 LANESF au Conseil et ses membres ▪ Accessibilité au sens de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>, des documents élaborés ou détenus par le Conseil notamment les

**PROCÈS-
VERBAL**
1^{ère} Séance

Conseil Consultatif de Régie Administrative

Mercredi le 23 juin 2004

8h 30 à 17 h 00

Place de la Cité, Tour Cominar

Ste-Foy, Québec

Salle du Conseil, 8^e étage

**Membres du Conseil consultatif de
régie administrative (« Conseil ») :**

Pierre Bernier, Président du Conseil
Lucie Granger
Pierre Michaud
Jacques Saint-Pierre
Jean-Marc Suret

Invités permanents :

Jean St-Gelais, *Président-directeur
général*
Anne-Marie Beaudoin *, *directrice du
Secrétariat*

*(Exceptionnellement, Benoit Longtin, juriste dans
cette direction, est aussi présent pour assurer les
suivis)

**Autres invités selon le déroulement de
l'ordre du jour:**

Jean-Pierre April, *Surintendant de l'encadrement
de la Solvabilité,*
Nancy Chamberland, *Surintendante de
l'encadrement de la Distribution,*
Nathalie Drouin, *Directrice générale du Secrétariat
et des affaires juridiques,*
Diane Joly, *Directrice générale des affaires de la
société,*
Daniel Laurion, *Surintendant de l'encadrement du
marché des valeurs,*
Linda Levasseur, *Directrice générale de
l'administration et des services à l'industrie,*
Anne-Marie Poitras, *Surintendante de
l'encadrement de l'assistance aux consommateurs
et de l'indemnisation*

	<p>mandats, avis et recommandations.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont les motifs au soutien du 2^e paragraphe de l'article 3 du Règlement intérieur qui se lit comme suit : Lorsque le Conseil donne avis à l'Autorité, il peut également formuler une recommandation à l'effet de les rendre publics? <p>Les membres demandent que le <i>Code de d'éthique et de déontologie</i> soit annexé au règlement intérieur. Ce qui sera fait.</p> <p>Les membres demandent à bénéficier d'une protection et/ou couverture d'assurance similaire(s) à celles dont bénéficie la haute direction de l'Autorité.</p> <p>Le président-directeur général précise qu'il a l'intention d'assurer la publicité des avis que le Conseil lui formulera.</p> <p>Le président Bernier quant à lui, vérifiera auprès du cabinet du ministre leur intention quant à rendre public les avis et recommandations formulés par le Conseil, en lien avec ses mandats.</p> <p>Les membres conviennent que le mode de diffusion des avis reste à préciser.</p> <p>Sur proposition dûment appuyée, le <i>Règlement intérieur du Conseil consultatif de régie administrative</i> est adopté, le tout sujet à la validation par les membres de l'intégration des modifications demandées en séance.</p> <p><u>Suivi à effectuer par la direction du secrétariat:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Déterminer l'impact de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> sur les documents du Conseil ; 2) Obtenir une opinion juridique quant au niveau de protection offert aux membres du Conseil, en matière de responsabilité, par l'article 32 LANESF ou la police d'assurance responsabilité détenue par l'Autorité ; 3) Déterminer quels motifs ont amené le Bureau de transition à proposer le paragraphe suivant à même l'article 3 de sa proposition de Règlement intérieur : « <i>Lorsque le Conseil donne avis à l'Autorité, il peut également formuler une recommandation à l'effet de les rendre publics</i> »?
--	---

<p>4.2. Échange sur les règles de déontologie applicables</p>	<p>Les membres passent en revue, article par article, le projet de <i>Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil consultatif de régie administrative</i>.</p> <p>Ils émettent à cette occasion leurs commentaires et demandent la modification de certaines dispositions.</p> <p>Les membres demandent à Anne-Marie Beaudoin de vérifier si le Bureau de transition a effectué des comparaisons avec des organismes semblables au Conseil.</p> <p>Anne-Marie Beaudoin suggère que l'adoption du <i>Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil consultatif de régie administrative</i> soit faite sous réserve des modifications qui pourraient être apportées au projet de code applicable à l'ensemble du personnel de l'Autorité d'ici l'automne 2004.</p> <p>Les membres prennent note de ce commentaire et disent que leur code pourra, le cas échéant, après consultation, être modifié en conséquence.</p> <p>Sur proposition dûment appuyée, le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil consultatif de régie administrative est adopté, le tout sujet à la validation par les membres de l'intégration des modifications demandées en séance.</p> <p><u>Suivi à effectuer par la direction du secrétariat:</u></p> <p>4) Déterminer si le Bureau de transition a mené une étude comparative des codes d'éthique et de déontologie de divers organismes semblables au Conseil.</p>
<p>4.3. Adoption de la politique sur le remboursement de dépenses</p>	<p>Les membres passent en revue, le projet de <i>Politique de remboursement de dépenses des membres du Conseil consultatif de régie administrative</i>.</p> <p>Ils émettent à cette occasion leurs commentaires et demandent la modification de certaines dispositions et l'ajout d'un article traitant des frais de réunion de travail. Ils proposent l'ajout de certains montants relatifs aux frais de repas et demandent que les montants des frais d'hôtels soient ajustés en fonction des coûts négociés par l'Autorité.</p> <p>Les membres privilégient, pour une plus grande transparence, un remboursement effectué sur la base des coûts réels plutôt que l'attribution d'une allocation forfaitaire.</p> <p>Ils établissent que leurs comptes de dépenses dûment complétés et accompagnés des pièces justificatives devront être acheminés à la Direction du Secrétariat (Montréal) et que</p>

	<p>le président y passera régulièrement afin de les approuver.</p> <p>Les membres demandent que le formulaire de remboursement de dépenses utilisé par le personnel de l'Autorité soit adapté aux membres du Conseil conformément aux propositions faites à cet égard par le président.</p> <p>Les membres demandent si la possibilité d'être exonéré du paiement des taxes (TPS/TVQ) est applicable uniquement aux hôtels ou si cela s'applique à d'autres types de frais (ex. : train) ?.</p> <p>Anne-Marie Beaudoin rappelle que la politique aura un effet transitoire, soit jusqu'à l'adoption d'un décret à ce sujet par le gouvernement.</p> <p>Sur proposition dûment appuyée, la <i>Politique de remboursement de dépenses des membres du Conseil consultatif de régie administrative</i> est adoptée le tout sujet à la validation par les membres de l'intégration des modifications demandées en séance.</p> <p><u>Suivi à effectuer par la direction du secrétariat :</u></p> <p>5) S'informer auprès de Lison Lefebvre (Directrice adjointe aux finances) sur l'applicabilité du principe de l'exonération du paiement de la TPS et TVQ sur la consommation de fournitures autres que les hôtels ;</p> <p>6) Obtenir la modification du formulaire de compte de dépenses afin de l'adapter à la réalité du Conseil.</p>
<p>4.4. Validation de la politique de support commentée</p>	<p>Les membres passent en revue, article par article, le projet de politique de support.</p> <p>Ils émettent à cette occasion leurs commentaires et demandent la modification de certaines dispositions. Ils demandent notamment que cette politique prenne la forme d'un protocole, ce à quoi acquiesce Jean St-Gelais.</p> <p>Sur proposition dûment appuyée, le <i>Protocole de liaison et de support entre le président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers et le président du Conseil consultatif de régie administrative</i> est adopté le tout sujet à la validation par les membres de l'intégration des modifications demandées en séance.</p> <p>Ce protocole fera l'objet d'une approbation et d'une signature officielle par Jean St-Gelais et Pierre Bernier.</p>

<p>4.5. Proposition quant à l'information transmise de façon institutionnelle par l'Autorité au Conseil</p>	<p>Jean St-Gelais présente aux membres la proposition de l'Autorité quant à l'information transmise de façon institutionnelle.</p> <p>Les membres émettent notamment les commentaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Rapport financier doit respecter les normes de l'ICCA à l'égard des écarts; ▪ Le rapport financier devrait contenir une projection de fin d'année (interprétation quant à un surplus ou déficit éventuel); ▪ le sommaire des effectifs tel que présenté est à revoir de façon à présenter un décompte, par direction, de chaque catégorie d'emplois et l'établissement de ratio gestionnaires/personnel ; ▪ la proposition de rapport semestriel doit être analysé et commenté par le Conseil. <p>Suivi à effectuer par le Conseil: 7) Analyser et commenter la proposition de rapports semestriels.</p>
<p>5. Agenda institutionnel de l'Autorité et calendrier des prochaines séances</p>	<p>Anne-Marie Beaudoin présente l'Agenda institutionnel.</p> <p>Les membres reçoivent le document et peuvent identifier les périodes auxquelles ils doivent tenir des rencontres.</p> <p>Les membres fixeront la date d'une prochaine rencontre à la fin de cette séance.</p>
<p>Pause</p>	
<p>Présentation détaillée des directions de l'Autorité / Arrivée des relevants</p>	
<p>6. Introduction par le Président-directeur général</p>	<p>Les relevants se joignent à la séance pour l'introduction faite par Jean St-Gelais. Par la suite, les relevants quittent puis reviennent à tour de rôle pour faire leur présentation.</p> <p>Benoit Longtin quitte.</p>
<p>6.1. Direction générale des affaires de la société</p>	<p>Diane Joly présente la Direction générale des affaires de la société et répond aux questions des membres du Conseil. Ses activités prioritaires pour 2004 / 2005 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'identification des risques reliés aux activités de l'Autorité ainsi que ceux du marché et élaborer un système de gestion de ces risques • Cadre réglementaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Harmonisation pan canadienne ○ Mise à jour ○ Développement d'une nouvelle approche • Mettre en place la politique concernant les relations extérieures

<p>6.2. Direction générale du Secrétariat et des affaires juridiques</p>	<p>Nathalie G. Drouin présente la Direction générale du Secrétariat et des affaires juridiques et répond aux questions des membres du Conseil. Ses activités prioritaires pour 2004 / 2005 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réviser les processus de travail de l'équipe des enquêtes et du contentieux • Mettre sur pied l'équipe sur la lutte à l'évasion fiscale avec la Sûreté du Québec et le ministère du Revenu • Systématiser le processus de développement réglementaire à l'interne et en relation avec le ministère des Finances • Structurer la gouvernance de l'Autorité dans l'adoption de ses pratiques et politiques.
<p>6.3. Direction générale de l'administration et des services à l'industrie</p>	<p>Linda Levasseur présente la Direction générale de l'administration et des services à l'industrie et répond aux questions des membres du Conseil. Ses activités prioritaires pour 2004 / 2005 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en place des mécanismes de coordination (inspection et obligations de divulgation d'information) • Réaliser un ensemble d'activités / harmonisation des conditions de travail • Élaborer et réaliser un programme de gestion du changement • Préparer et réaliser un plan directeur des technologies de l'information • Développer la polyvalence des effectifs au niveau de l'ensemble des lois administrées par l'Autorité.
<p>6.4. Surintendance de l'encadrement de l'assistance aux consommateurs et à l'indemnisation</p>	<p>Anne-Marie Poitras présente la Surintendance de l'encadrement de l'assistance aux consommateurs et à l'indemnisation, et souligne qu'elle vient de l'extérieur. Elle répond aux questions des membres du Conseil. Ses activités prioritaires pour 2004 / 2005 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir un processus de collaboration avec les enquêtes et les inspections pour préciser le rôle de chacun (plaintes) • Promouvoir la position de l'Autorité en matière de traitement des plaintes et de médiation auprès des consommateurs et de l'industrie et étendre nos programmes d'éducation à tous les secteurs d'activités • Développer le processus de vigie au sein de l'Autorité • Évaluer et mettre en place une approche relativement au maintien et au développement des activités d'indemnisation • Développer la polyvalence des effectifs au niveau de l'ensemble des lois administrées par l'Autorité.

<p>6.5. Surintendance de l'encadrement du Marché des valeurs</p>	<p>Daniel Laurion présente la Surintendance de l'encadrement du Marché des valeurs et répond aux questions des membres du Conseil. Ses activités prioritaires pour 2004 / 2005 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un encadrement légal et réglementaire sur le commerce des instruments financiers dérivés • Développer et offrir une formation pour faciliter l'utilisation de SEDI (déclarations des initiés) • Mettre à jour les publications relatives à la stratégie comptable et à son application pour les émetteurs du Québec.
<p>Déjeuner sur place et période d'échanges avec les relevants de l'Autorité</p>	
<p>6.6. Surintendance de l'encadrement de la Solvabilité</p>	<p>Jean-Pierre April présente la Surintendance de l'encadrement de la Solvabilité et répond aux questions des membres du Conseil. Son activité prioritaire pour 2004 / 2005 est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une infrastructure permettant d'appliquer l'Accord de Bâle II.
<p>6.7. Surintendance de l'encadrement de la Distribution</p>	<p>Nancy Chamberland présente la Surintendance de l'encadrement de la Distribution et répond aux questions des membres du Conseil. Ses activités prioritaires pour 2004 / 2005 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner l'analyse de la demande de reconnaissance de l'ACCOVAM • Redéfinir le cadre du processus décisionnel relativement à l'inscription • Organiser la structure des inspections • Négocier les conventions avec les ordres professionnels • Implanter un système de Passeport / BDNI • Établir un plan de surveillance des OAR • Mettre en place les processus nécessaires à l'accueil des courtiers hypothécaires en collaboration avec les services à l'industrie. <p>Le président se dit satisfait des présentations des différentes directions et demande à Jean St-Gelais de remercier son équipe au nom du Conseil.</p>
<p>7. Présentation sur une démarche de « gestion intégrée »</p>	<p>██████████ et ██████████ se joignent à la séance et font une présentation sur une démarche de gestion intégrée.</p> <p>Les membres posent certaines questions et émettent leurs commentaires.</p> <p>Ils discutent d'une approche qui doit produire des résultats à</p>

	<p>court terme mais qui doit aussi permettre une perspective à plus longue échéance.</p> <p>Suite au départ des présentateurs les membres du Conseil conseillent le Président-directeur général, à sa demande, à l'effet qu'il serait utile de voir ce que d'autres consultants pourraient proposer comme démarche et de choisir ensuite celle apparaissant comme la plus prometteuse.</p> <p>L'un des membres donnera au président-directeur général des références relativement à des firmes qui offrent ce type de service.</p> <p>Suivi à effectuer :</p> <p>8) L'un des membres du Conseil doit fournir au président-directeur général des références relativement à des firmes qui offrent des services en matière d'implantation de système de gestion intégrée.</p>
<p>8. Dépôt d'un projet de mandat spécifique du président-directeur général au Conseil concernant le « <i>Fonds réservé à l'éducation des consommateurs et à la promotion de la gouvernance</i> »</p>	<p>Les membres ont préalablement reçu le document « <i>Proposition de lignes directrices et orientation de gestion – Fonds réservé à l'éducation des investisseurs et à la promotion de la gouvernance</i> ».</p> <p>Diane Joly se joint au Conseil afin de présenter le mandat. Celui-ci consiste à donner un avis sur la proposition et sur le processus décisionnel relatif aux demandes de financement dans lequel un rôle actif est prévu pour le Conseil.</p> <p>L'échéance prévue est juillet 2004.</p> <p>Les membres acceptent ce mandat et se réuniront une prochaine fois pour y donner suite. D'ici là, il est possible de transmettre des commentaires à Anne-Marie Beaudoin.</p> <p>Diane Joly indique qu'une demande a déjà été reçue et qu'il est pressant d'y répondre.</p> <p>Les membres soulignent qu'il convient d'abord de répondre au mandat qui vient de leur être confié préalablement à l'étude de toute demande individuelle.</p> <p>Suivi à effectuer par le Conseil :</p> <p>9) Réaliser le mandat relatif au <i>Fonds réservé à l'éducation des consommateurs et à la promotion de la gouvernance</i>.</p>

<p>9. Période d'échanges réservés aux membres du Conseil</p> <p>9.1. Mandat du ministre</p> <p>9.2. Nomination d'un secrétaire</p>	<p>Les invités permanents se retirent et les membres poursuivent leur séance.</p> <p>Le Conseil reçoit des précisions quant au mandat et échange sur les besoins pour être en mesure de réaliser le mandat.</p> <p>Sur proposition dûment appuyée, Lucie Granger est nommée secrétaire du Conseil consultatif.</p>
<p>10. Fin de la séance</p>	

La Direction du Secrétariat doit effectuer le suivi des éléments #1, #2, #3, #4, #5, #6, #8

Le Conseil doit effectuer le suivi des éléments #7 et #9

Je certifie que ce procès-verbal est dûment adopté.



Pierre Bernier, Président, Conseil consultatif de régie administrative de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (Autorité des marchés financiers)

<p>PROCÈS- VERBAL 2^{ème} Séance</p>	<p>Conseil Consultatif de Régie Administrative Mardi le 6 juillet 2004 8h00 à 16h30 Tour de la Bourse 800, Place Victoria Montréal, Québec Salle du Conseil, 23^{ème} étage</p>
---	--

**Membres du Conseil consultatif de
régie administrative (« Conseil ») :**

Pierre Bernier, Président
Lucie Granger, secrétaire
Pierre Michaud
Jacques Saint-Pierre
Jean-Marc Suret

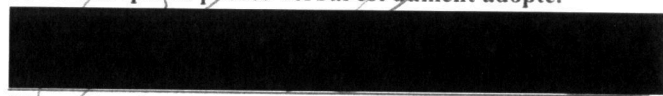
Sujets	Notes
1. Mot d'ouverture du président	Le président Bernier prononce le mot d'ouverture.
2. Vérification de l'avis de convocation	Il est constaté que la séance a été régulièrement convoquée.
3. Adoption de l'ordre du jour	Sur proposition dûment appuyée, adopté.
4. Adoption du procès-verbal de la 1 ^{ère} séance (23 juin 2004)	Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la 1^{ère} séance (23 juin 2004) est adopté
5. Procédures d'application (Le protocole de liaison entre l'Autorité et le Conseil prévoit à l'article 19 la référence à des procédures d'application)	<p>Sur proposition dûment appuyée, les <i>procédures d'application suivantes sont adoptées</i> :</p> <p>Documents déposés</p> <p>Dès la première distribution de matériel aux membres du Conseil en mai 2004, il a été convenu que tous les documents transmis aux membres, le sont à titre informatif et n'appellent aucune intervention du Conseil.</p> <p>Par ailleurs, les sujets faisant l'objet d'un avis sont transmis de façon spécifique et sont accompagnés des documents pertinents au soutien de l'avis sollicité.</p> <p>Documents pour les assemblées du Conseil</p> <p>L'avis de convocation et l'ordre du jour, après validation par le secrétaire et le président, seront expédiés par courriel aux membres 7 jours avant la tenue de l'assemblée.</p>

Sujets	Notes
	<p>Tous les documents en support à la prise de décision sont expédiés par courrier au plus tard cinq jours avant la réunion. Dans la mesure du possible, les documents parviennent reproduits en format recto verso. Les documents qui sont susceptibles d'être consultés régulièrement parviendront aux membres dans un format permettant la classification dans un cartable approprié. Les autres documents pourraient être reliés.</p> <p>Exceptionnellement, des documents pourront parvenir aux membres, par courriel, quarante-huit heures avant la tenue de l'assemblée et il serait convenu alors que les membres seraient responsables de leur reproduction.</p> <p>Révision des documents</p> <p>À la demande du Conseil, le secrétaire du Conseil fera une première lecture des documents avant circulation. Dans l'éventualité où il y aurait divergence d'opinion entre le personnel et le secrétaire, les deux positions seraient soumises aux membres pour décision.</p>
6. Valeurs du Conseil	L'intégrité, l'objectivité, l'impartialité et le respect sont les valeurs identifiées unanimement par le Conseil pour la conduite de ses travaux.
7. Vision du Conseil	La présence du Conseil consultatif dans La Gouvernance de l'Autorité est un maillon déterminant dans l'établissement de sa crédibilité. Le Conseil consultatif a une capacité réelle de conseiller le Ministre des Finances et le président directeur général de l'Autorité et son implication fait une différence dans le succès de cette dernière.
8. Plan d'actions pour la période 2004 / 2005	<p>Le plan d'action est en cours de conception. Le Ministre des finances et le PDG de l'Autorité y apporteront leur contribution en précisant, dans la mesure du possible, le type et la nature des mandats qui pourraient être confiés au Conseil lors du prochain exercice. La nature et l'étendue des travaux demeurent à être précisées.</p> <p>Suivi à effectuer par le Conseil:</p> <p>1) Finaliser le plan d'actions du Conseil 2004/2005</p>
Déjeuner sur place	

Sujets	Notes
9. Mandat du PDG	<p>Les membres conviennent des orientations privilégiées dans la production de l'avis concernant les lignes directrices et orientations de gestion du Fonds réservé à l'éducation des investisseurs et à la promotion de la gouvernance.</p> <p>L'échéancier de la fin juillet sera rencontré.</p> <p>Suivi à effectuer par le Conseil:</p> <p>2) Finaliser l'avis à l'Autorité concernant les lignes directrices et orientations de gestion du Fonds réservé à l'éducation des investisseurs et à la promotion de la gouvernance</p>
10. Mandat ministériel	<p>Des compléments d'information sont obtenus pour permettre aux membres de bien cerner la demande. Le Conseil entreprend quelques consultations et recherches pour s'acquitter de ce mandat.</p> <p>Suivi à effectuer par le Conseil:</p> <p>3) Poursuivre la collecte de données pour être en mesure de produire l'avis au ministre dans les délais</p>
11. Dates des prochaines rencontres du Conseil	<p>Les prochaines rencontres auront lieu les :</p> <p>Début octobre</p> <p>Rencontres du ministre et du PDG et suivis des dossiers en cours.</p> <p>19 novembre 2004</p> <p>Suivis trimestriels des plans d'actions, d'effectifs et rapport financier, préparation des prévisions budgétaires du Conseil, dépôt du processus budgétaire de l'Autorité, présentation des indicateurs de performance de l'Autorité.</p> <p>11 février 2005</p> <p>Avis sur les plans d'actions, d'effectifs et prévisions budgétaires</p>
12. Fin de la séance	La séance est levée à 16h30.
Légende : I) : Information, Co) : Consultation, D) : Décision	

Le Conseil doit effectuer le suivi des éléments # 1, # 2 et # 3.

Je certifie que ce procès-verbal est dûment adopté.



Pierre Bernier, Président, Conseil consultatif de régie administrative de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (Autorité des marchés financiers)